

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, se réunit sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 29

Convoqués le :
24/03/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoint au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPIE, Monsieur YVAN LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Brigitte STREIFF, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

=====

POINT 2026-34- Attribution de l'accord cadre « Exploitation, optimisation et sécurisation du système d'information et fourniture de matériels informatiques »

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 ; L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 et R2123-1 et suivants ((ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018)

VU la délibération 2026-31 du 31 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation concernant un marché portant sur l'exploitation, l'optimisation et la sécurisation du système d'information ainsi que la fourniture de matériels informatiques pour la commune a été lancée le 6 janvier 2026.

Cet accord-cadre, numéro 01/2026/MLM est à bon de commande sans minimum et avec maximum (prix unitaires BPU/DQE).

La date de remise des offres était fixée au 9 février 2026 à 12 H 00. Six prestataires ont fait parvenir une candidature avant cette date.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 31 mars 2026 à 18 H 30 afin d'émettre un avis sur le choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Le montant maximum du marché s'élève à 216 000 € HT sur 3 ans + 1 année.

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE RETENIR la proposition du groupement BEXSYS – TNS INFO

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché et tout document nécessaire à l'exécution de ce marché.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2026.

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

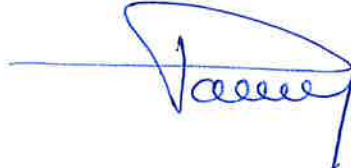
057-215704875-20260331-2026-34DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Notification : 02/04/2026

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 31/03/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.